

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 25 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois d'août 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 19 août 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE
Jean-Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael BENOIT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE PEINTURES EXTERIEURES

(95-2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent technique a repeint une grande partie des garde-corps du village. Cependant il reste les ouvrages suivants à peindre :

- Le pont de la Mairie
- La passerelle au niveau du Crédit Agricole
- La passerelle au niveau de la Poste
- La place de la Mairie, rive gauche.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser ces travaux de peinture extérieure par l'entreprise DPR qui propose un montant de 9 795,51€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider le devis de l'entreprise DPR afin de terminer les travaux de peintures extérieures du centre du village, pour le montant de 9 795,51€ HT.